

AVIS DE MEMBRE DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION

REDAL-PREFECTURE SKHIRATE TEMARA

Observations : GRP-PSKTM-CHHA-15802/2024

Nom/ Emargement

Favorable

***Hydraulique** : Avis Favorable

CHFAIRA AQUATIF

Electricité : Avis Favorable pour l'emplacement du poste de transformation MT/BT, sis intégré au RDC de la mosquée, sur terre-plein et en bordure de la voie publique.

L'alimentation en électricité de l'ilot 2 sera assurée via le passage réservé pour le passage des réseaux Redal sis à l'ilot 3 donnant sur la voie HA 110

Date : 25/07/2024

Le déplacement du réseau existant fera l'objet d'un devis à payer par le client après obtention du plan approuvé.

Signé par ROKHAS
Attention: Document non encore



Listes des remarques:



COMMUNE DE HARHOURA (Avis N° 501589/2024)

Représenté par

Listes des remarques:

Brouillon

☒ Non e-signé



AGENCE URBAINE SKHIRATE TEMARA

(Avis N° 501588/2024)

Représenté par DRIWECH Nazha

Listes des remarques: (01/08/2024)

Favorable

☒ Non e-signé

S'agissant d'un plan modificatif d'un projet autorisé sous le N° GUCHHA-0004/2024 en date du 22/01/2024 ;

Suite à la commission du 04/07/2024;

Suite au jeu de plans présenté et aux documents fournis;

Sans objection pour le projet sous réserve d'assainir la situation juridique et foncière de l'assiette foncière support du projet .



عمالة الصغيرات - تمارة

PREFECTURE DE SKHIRATE TEMARA (Avis N° 501587/2024)

Représenté par

Listes des remarques:

Brouillon

☒ Non e-signé



COMMUNE DE HARHOURA (Avis N° 501557/2024)

Représenté par

Brouillon

✓ Non e-signé

Listes des remarques:



AGENCE URBAINE SKHIRATE TEMARA

(Avis N° 501556/2024)

Représenté par DRIWECH Nazha

Défavorable

✓ e-signé le 01/08/2024

Listes des remarques: (01/08/2024)

Suite à la commission précédente ;

Suite au dossier déposé, il y a lieu de :

1. Compléter le dossier administratif par le contrat d'architecte visé par le CROA ;
 2. Recueillir l'avis de la REDAL concernant le déplacement de l'Equipement P14 ;
 3. Compléter toutes les coupes et les façades par les côtes NGM et le trait du terrain naturel en épousant la topographie du terrain ;
 4. Compléter la Plaquette d'esthétique par les matériaux et les couleurs utilisés ;
 5. Corriger le cahier des charges.
- Et ce, pour complément d'étude.

PREFECTURE DE SKHIRATE TEMARA (Avis N° 501555/2024)

Brouillon